

CHARTE DE DIFFUSION ELECTRONIQUE

DES THESES D’EXERCICE

PREAMBULE

 Soucieux de donner davantage de visibilité aux travaux universitaires, le Service Commun de Documentation de l’Université Claude Bernard Lyon 1 souhaite favoriser la diffusion électronique des thèses d’exercice et des mémoires réalisés au sein de l’université, dans le respect des droits de la propriété intellectuelle de leurs auteurs.

 Cette charte précise les conditions de mise en ligne des thèses d’exercice et des mémoires ainsi que les engagements respectifs des étudiants, auteurs de thèses d’exercice et de mémoires, et du Service Commun de Documentation.

ARTICLE 1

L’auteur autorise le Service Commun de Documentation à diffuser sa thèse d’exercice ou son mémoire dans le respect et la préservation de ses droits de propriété intellectuelle.

Cette autorisation est donnée pour la diffusion par Intranet et Internet, en particulier à la valorisation à titre gratuit, sur des plateformes institutionnelles de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche.

En cas de non autorisation de diffusion sur Internet, le Service Commun de Documentation assurera néanmoins une diffusion locale en accès restreint sur l’Intranet de l’UCBL. Le support diffusé devra porter le nom de l’auteur et mentionner que ses droits de propriété intellectuelle sont réservés.

Le Service Commun de Documentation devra, à la demande de celui-ci, indiquer à l’auteur les conditions auxquelles il procède à la diffusion électronique de sa thèse d’exercice ou de son mémoire.

ARTICLE 2

La présente autorisation de diffusion n’a pas de caractère exclusif. L’auteur se réserve le droit d’une diffusion concomitante de sa thèse d’exercice ou de son mémoire par les moyens et aux conditions de son choix, notamment dans le cadre éditorial.

ARTICLE 3

La présente autorisation est consentie à titre gratuit et ne contraint pas le Service Commun de Documentation à diffuser la thèse d’exercice ou le mémoire en ligne.

ARTICLE 4

L’auteur est responsable du contenu de son œuvre.

Conformément à la loi du 1er août 2006 relative aux droits d’auteur et aux droits voisins dans la société de l’information, dite loi DADVSI, la reproduction et la représentation d’extraits d’œuvres à des fins exclusives d’illustration dans le cadre de l’enseignement et de la recherche sont permises. Cette exception pédagogique s’applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. Le Service de la Documentation ne pourra être tenu responsable de représentation illégale de documents pour lesquels l’auteur n’aurait pas signalé qu’il n’en avait pas acquis les droits.

ARTICLE 5

L’auteur peut retirer l’autorisation de diffusion à tout moment en avisant le Service Commun de Documentation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au directeur de la Bibliothèque Universitaire.

# AUTORISATION DE DIFFUSION ÉLECTRONIQUE DE THESE D’EXERCICE ENTRE :

**LE SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION DE L’UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1**

**ET**

**L’AUTEUR DE LA THESE D’EXERCICE**

Nom : ………………………………… Prénom : ………………………………..

Né(e) le : ……………………………… à : …………………………………………..

Adresse postale : ……………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………….

Téléphone : …………………………….

Adresse électronique : …………………………………………………………………

**CONCERNANT LA THESE D’EXERCICE**

Titre de la thèse d’exercice : ………………………………………………………………………………………………………….

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

Date de soutenance de la thèse d’exercice (JJ/MM/AAAA) : ….…/……. /….…

Directeur de thèse d’exercice : ………………………

Président du jury : ……………………………

Date de dépôt de la version électronique de la thèse d’exercice (JJ/MM/AAAA) : ….…/……. /….…

**IL EST CONCLU LE CONTRAT SUIVANT :**

**L’auteur certifie que tous les documents utilisés dans sa thèse d’exercice sont libres de droit ou qu’ils relèvent de l’exception pédagogique, conformément à la loi DADVSI du 1er août 2006 :**

 OUI NON

**Dans le cadre de la diffusion de sa thèse, sous sa responsabilité et celle de l’établissement de soutenance, l’auteur***(un seul choix possible)***:**

 Autorise la diffusion en texte intégral sur internet

 N’autorise pas la diffusion en texte intégral sur internet. Dans ce cas, la diffusion aura lieu sur l’intranet de l’établissement après authentification

 Après une période d’embargo1, autorise la diffusion en texte intégral sur internet : ….…/……. /….…

 Après une période d’embargo1, n’autorise pas la diffusion en texte intégral sur internet mais sur l’intranet de l’établissement après authentification : ….…/……. /….…

 Après la date limite de confidentialité2, autorise la diffusion en texte intégral sur internet : ….…/……. /….…

 Après la date limite de confidentialité2, n’autorise pas la diffusion en texte intégral sur internet mais sur l’intranet de l’établissement après authentification : ….…/……. /….…

1. Embargo : le doctorant peut choisir de ne pas diffuser sa thèse immédiatement, en raison notamment d’impératifs liés à un article en cours de rédaction ou de publication. Il peut demander une période d’embargo qui ne doit pas excéder 12 mois à compter de la date de soutenance de la thèse. La charte doit être complétée dans son intégralité. L’application des dispositions précisées par la charte (Intranet/Internet) sera différée pour la durée de l’embargo.

2. Confidentialité : contrairement à l’embargo, c’est le directeur de thèse qui décide de la confidentialité d’une thèse. Il doit fournir un courrier attestant le caractère confidentiel de la thèse et précisant la durée de la confidentialité.

En cas d’acceptation de diffusion, l’auteur choisit le contrat de licence

*Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale- Pas de Modification 4.0 France* (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>)

L’auteur reconnait avoir pris connaissance de la Charte de diffusion électronique des thèses d’exercice et en accepte les conditions.

Fait à : ....................... Le : …. /……. /….…

*Faire précéder la signature de la mention « Bon pour accord »*

Signature de l'auteur : Pour le Service Commun de Documentation :

 